

APPA

ASSOCIATION
DES PSYCHOTHÉRAPEUTES
PSYCHANALYTIQUES
DU QUÉBEC

Procès-verbal de la réunion des membres du Comité Exécutif de l'A.P.P.Q. tenue le 9 septembre 1992.

Présences: Robert Pelsser
Anita Charest
Réal Laperrière
Hubert Van Gijseghem
Nicole Lanouette
Jeanne Beaudry.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux du 17 juin 1992 et du 16 juillet 1992.
3. Affaire découlant du procès-verbal du 16 juillet 1992:

Réal questionne la proposition qui se lit comme suit autour de la tenue du colloque 1993: "Le colloque 1993 devrait favoriser cette année la participation exclusive des membres de l'A.P.P.Q...". Il est confirmé par les membres du Comité Exécutif que telle avait été la proposition énoncée par le groupe lors de la discussion du 16 juillet 1992.

4. Informations:

Nil.

5. Publication des Actes du Colloque:

Suite à la proposition du Comité Exécutif de rapatrier la gestion et la production des Actes du Colloque, il a été convenu d'inviter Jeanne Beaudry et Robert Pelletier à venir discuter avec les membres du Comité Exécutif de cette proposition. Rappelons qu'une lettre a été envoyée en juin aux membres du comité de rédaction pour les informer de la décision du Comité Exécutif.

Cette proposition est en annexe au procès-verbal du 17 juin 1992.

Jeanne Beaudry déplore la façon directive avec laquelle ce dossier a été traité par contre elle est favorable à ce que l'A.P.P.Q. "rapatrie" la gestion et la production des Actes du Colloque.

Hubert fait un bref historique de l'évolution du dossier.

Robert Pelsser signale que l'A.P.P.Q. jusqu'à maintenant n'a jamais eu un droit de regard sur la production des Actes mais il observe des difficultés dans la coordination de l'activité des membres du comité de rédaction ainsi qu'une diminution de la qualité du contenu. Il favorise la nomination d'un directeur de la publication, un répondant final, qui pourra mieux coordonner et centraliser l'activité et garantir une meilleure qualité du produit.

Réal Laperrière soutient l'argumentation que le colloque annuel étant le colloque de l'A.P.P.Q. qu'il est logique que les Actes appartiennent à l'A.P.P.Q. et que l'association devrait être l'éditeur de cette production. Il réfère à la proposition déjà émise à l'Assemblée Générale de mai 1991 où il avait déjà proposé une participation financière de l'A.P.P.Q. à l'édition des Actes.

Discussion et propositions autour des formalités d'opérationnalisation du "rapatriement" des Actes du Colloque.

- 1- Nomination d'un directeur qui s'adjoindra un comité de lecture.
- 2- Il est souhaitable qu'une personne de l'ancien comité de rédaction demeure sur le nouveau comité.
- 3- La substance de la publication étant étroitement liée à la qualité des textes des présentateurs du colloque, il y a nécessité de repenser la nature et la qualité du colloque annuel.
- 4- Jeanne propose un changement de la maison d'édition.
- 5- Modalités de nomination du directeur des Actes:
 - Le Comité Exécutif se reconnaît l'autorité de nommer un directeur à partir des candidats intéressés.
 - Jeanne émet le désir de faire parvenir aux membres du Comité Exécutif une proposition contenant un modèle de fonctionnement du futur comité de rédaction et demeure intéressée à remplir cette fonction.
 - Cette formule est acceptée par le Comité Exécutif et est retenue comme la procédure normale de sélection des candidats à ce poste.

Robert Pelletier, ou autre personne intéressée à ce poste, sera avisé de faire parvenir au Comité Exécutif une proposition écrite sur ce que devrait être la structure et le fonctionnement du prochain comité.

La date limite pour réception du document est fixée au 18 septembre.

Une réunion spéciale sera tenue par les membres du Comité Exécutif mardi le 22 septembre 1992 à 12:00 heures pour choisir le directeur de la publication.

6. Nicole propose d'élargir le cadre des Actes du Colloque et d'en faire les Actes de l'A.P.P.Q. pour y insérer d'autres publications des membres.

7. Bilan financier des Actes du Colloque:

Hubert dresse un bilan financier des activités du comité de rédaction.

Après étude comparative des chiffres, il est établi que le déficit actuel s'évalue à \$14,350.00 pour l'édition des quatre volumes.

Le Comité Exécutif, dans cette transaction administrative, reconnaît que les Actes ont contribué largement à faire connaître l'A.P.P.Q. et accepte le principe de compenser une partie de la dette encourue.

Hubert fait la proposition suivante:

"Compte tenu du déficit actuel (\$14,350.00), que les argents déjà versés aux trois membres du comité de rédaction pour la publication du livre no6 (\$4,500.00) tiennent lieu de compensation financière. Les cinq autres livres qui demeurent sur le marché, restent la propriété du comité de rédaction et ses membres continueront à toucher leur droit d'auteur".

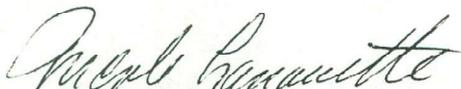
Jeanne fait la proposition suivante:

"Qu'une somme de \$200.00 soit versée à chaque membre du comité de rédaction en compensation de la perte financière. Tous conserveront leur droit d'auteur sur la vente des livres précédents.

Les membres du Comité Exécutif reçoivent ces deux propositions et s'allouent un temps de réflexion sur cette question. Ce dossier se poursuivra dans les rencontres subséquentes.

La réunion s'est terminée à 13:30 heures.

La prochaine réunion se tiendra mardi le 22 septembre 1992 à 12:00 heures.



Nicole Lanouette,
Secrétaire de l'A.P.P.Q..

/lh